



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 2020-141
Nomenclature 5.3.6

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Désignation du représentant de la CDA de Saintes au Conseil d'Administration de l'association Spirits Valley

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, 1, 1°), « Développement économique »,

Vu la délibération n°2018-110 du Conseil Communautaire en date du 24 mai 2018, transmise au contrôle de légalité le 04 juin 2018, portant adhésion de la CDA de Saintes à l'association Spirits Valley,

Considérant l'objet social de l'association Spirits Valley dont la vocation est de constituer un cluster (pôle d'excellence) des spiritueux « super-premium » sur les bassins économiques d'Angoulême, de Cognac et de la Saintonge,

Considérant que l'association Spirits Valley ambitionne de devenir l'ambassadeur de ce pôle d'excellence, intégrant les acteurs de la filière, de l'élaboration à l'expédition des spiritueux,

Considérant que les principales missions du cluster Spirits Valley sont :

- développer et de promouvoir le savoir-faire, les formations d'excellence et la recherche,
- optimiser les flux de marchandises et de personnes,
- accompagner la promotion de l'attractivité et du cadre de vie de ce territoire,

Considérant les retombées économiques de ces activités et de leur développement pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Considérant que la charte des valeurs des adhérents à Spirits Valley prévoit que chaque personne morale adhérente dispose d'un représentant de son choix, et que le cas échéant, le Président est représentant de droit,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Saintes de participer aux travaux du cluster Spirits Valley compte tenu de la contribution du territoire à cette filière économique,

Considérant que Monsieur Jean-Marc AUDOUIN se porte candidat pour assurer cette participation,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De désigner, par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT, Monsieur Jean-Marc AUDOUIN comme représentant de la CDA de Saintes au sein du Conseil d'Administration de l'association SPIRITS VALLEY.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, de désigner son représentant par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.
- Désigne Monsieur Jean-Marc AUDOUIN comme représentant de la CDA de Saintes au sein du Conseil d'Administration de l'association SPIRITS VALLEY.

Par : - 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 62 Voix pour
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.